

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2018 à 19 H 30

PROCES VERBAL

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Madame Nathalie JEAN et Madame Aurélie GROSSO.

Avaient donné pouvoir :

- Madame VIRETTI à Madame RICARD
- Madame CARELLO à Monsieur JEAN
- Monsieur BOUKHECHAM à Monsieur AYME

Il est donné lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 Avril 2018.

En page 7, il est demandé de rajouter la mention « manque d'honnêteté et d'absolue transparence ».

Il est soulevé que l'abstention de Madame MARTINOLI concernant l'approbation du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune a bien été notée mais la remarque formulée par Madame MARTINOLI, suite à son abstention, n'est pas mentionnée. Monsieur le Maire et Monsieur VILLEVIEILLE s'accordent sur le fait que cette modification n'est pas nécessaire.

Enfin, il est demandé à ce que la question posée par l'opposition soit ajoutée au préalable de la réponse apportée par Monsieur le Maire.

Ces observations formulées, le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Puis il est fait lecture des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier Conseil Municipal.

INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire en donne lecture.

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations.

- **Travaux Boulevard de la Paix** : Le chantier arrive à son terme.
- **Travaux Boulevard de la Libération** : les travaux vont s'intensifier, sans changement dans le planning initialement prévu.
- **Travaux Tennis du Pijoret** : travaux de mise en sécurité de manière curative. Interventions sur le premier court prévues les 23 et 24 Mai 2018. En ce qui concerne le second court, les interventions sont différées après le tournoi famille à la demande du Tennis Club.
- **Manifestions culturelles de la saison** : programme riche et varié, particulièrement du 15 Mai au 15 Juillet.
- **Graffiti** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un graffiti a été posé sur la façade d'un bâtiment privé à proximité du Monument aux Morts. Le graffiti fait clairement référence à un vote du Conseil Municipal. Monsieur le Maire constate l'inconvenance de ce graffiti, pour une vingtaine de Conseillers Municipaux, traités de mouton et menacés de sanctions pénales pour leur vote sur une modification du PLU.

Monsieur HANNON demande si une plainte a été déposée.
Monsieur le Maire répond que seul le propriétaire peut déposer plainte.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

ORDRE DU JOUR

VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE (Associations, Culture, Sport et Fêtes)

1. Subvention à l'association « ECOLE DE FOOTBALL DE LA SILVACANE » pour l'exercice 2018

Madame RICARD informe le Conseil Municipal que l'association a déposé le dossier en retard.

Le Maire demande s'il y a des questions.

Madame CADVILLE demande quel montant a sollicité l'association ?

Madame RICARD répond 5 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association « ECOLE DE FOOTBALL DE LA SILVACANE » une subvention d'un montant de 2.500 € pour l'exercice 2018. Dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au Budget Primitif de l'exercice 2018 au compte 6574 et rappelle que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'Association.

2. Subvention à l'association « VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE » pour l'exercice 2018

Madame RICARD informe le Conseil Municipal que l'association a déposé le dossier en retard.

Le Maire demande s'il y a des questions.

Madame CADVILLE demande quel montant a sollicité l'association ?

Madame RICARD répond 3 000 €.

Madame CADVILLE fait remarquer que le montant accordé est très faible par rapport au montant demandé et par rapport à l'objet de l'Association.

Madame RICARD explique que le vote se fait en fonction des crédits qui restent disponibles du fait du retard de transmission des dossiers.

Monsieur VILLEVIEILLE est d'accord sur ce point d'autant que l'association « ECOLE DE FOOTBALL DE LA SILVACANE » n'avait rien demandé l'an dernier, donc s'ils demandent cette année, c'est qu'ils en ont besoin, c'est bien de les aider. Il propose cependant de transférer 500 € de l'association du Football vers l'association « VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE ».

Madame RICARD indique qu'il est délicat de faire ainsi vis-à-vis de l'Ecole de Football.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame RAMDANI qui explique qu'un premier dossier avait été déposé dans la boîte aux lettres. Celui-ci n'a jamais été trouvé. Elle a refait un dossier et remis en mains propres à Madame RICARD mais en retard.

Monsieur le Maire propose que soient étudiées les demandes en nature de l'Association et qu'en fin d'année sera étudiée la possibilité de leur accorder, si nécessaire, une aide exceptionnelle sous réserve des crédits disponibles au Budget 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association « VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE » une subvention d'un montant de 500 € pour l'exercice 2018.

Dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au Budget Primitif de l'exercice 2018 au compte 6574 et rappelle que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'Association.

VIE SOCIALE (action sociale, Affaires Scolaires et Petite Enfance)

3. Modification du règlement intérieur restauration scolaire et Maison de l'Enfance (Périscolaire matin et soir, mercredi et vacances scolaires)

Le Maire demande s'il y a des questions.

Madame CADVILLE indique que sur le fond le règlement reprend les grandes lignes du règlement précédent sur lequel l'opposition s'était abstenue.

Sur la forme : elle regrette qu'il n'y ait plus de réunion de concertation et d'échange sur les questions de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Cela était organisé en début de mandat.

Madame REY MARTINEZ explique : du fait des échanges désormais beaucoup plus nombreux au quotidien avec les participants et partenaires. Elle partage cependant la nécessité de refaire ces réunions de concertation et informe que le prochain Comité Consultatif aux affaires scolaires aura lieu le 11 Juin 2018.

Monsieur le Maire souligne le peu de mobilisation constatée lors de ces commissions ; le nombre de présents n'est pas toujours important, cependant il faut réactiver ces commissions en les réunissant.

Madame JUNG fait remarquer que les horaires des commissions sont souvent trop tôt ce qui ne favorise pas la mobilisation. Elle en profite pour rappeler sa demande de repas végétariens.

Madame REY-MARTINEZ indique qu'une commission cantine, à laquelle prennent part les parents d'élèves et les enfants, a été mise en place. Le menu végétarien est prévu une fois par mois, dans un premier temps.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés et 5 abstentions (M. VILLEVIEILLE, Mme CADVILLE, Mme JUNG, M. HANNON, M. Régis POSTIAUX), approuve le règlement intérieur de la restauration scolaire et de la Maison de l'Enfance, tel qu'il est annexé. Dit que le celui-ci sera applicable à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

VIE MUNICIPALE (Finances, Urbanisme, Développement Durable, Communication, Relations avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, Relations avec le Conseil de Territoire du Pays d'Aix)

- **Finances**

4. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local – Etudes de faisabilité rénovation du Stade Michel Bouchard – Plan de financement prévisionnel

Le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur VILLEVIEILLE indique que l'opposition est favorable aux demandes de subventions et aux études.

Mais, dans la continuité de leur intervention précédente lors du DOB, ils s'interrogent sur l'opportunité d'une pelouse synthétique sur le stade. D'une part, compte tenu des interrogations sur les conséquences éventuelles sur la santé et d'autre part suite au fait que les dimensions actuelles du terrain stabilisé ne sont pas règlementaires. Au vu de ces éléments, l'opposition s'abstiendra.

Madame JOBBE-DUBAL précise que les préoccupations de la majorité sont les mêmes ce qui explique le besoin d'une étude.

Madame CADVILLE rappelle qu'à l'époque l'opposition était également contre cette pelouse synthétique.

Monsieur le Maire précise que le stade est utilisé par beaucoup plus d'associations à ce jour et qu'il est donc nécessaire d'agrandir l'espace de jeu.

Monsieur le Maire espère que l'étude permette une réponse convenant à l'opposition, pour peut-être, voter pour le projet. L'objectif est vraiment d'améliorer les conditions techniques et sanitaires du stade.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés et 5 abstentions (M. VILLEVIEILLE, Mme CADVILLE, Mme JUNG, M. HANNON, M. Régis POSTIAUX), approuve la réalisation des études de faisabilité pour la rénovation du stade Michel Bouchard dont l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est fixée à 18 700,00 € HT soit 22 440,00 € TTC.

De même, il approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

• Conseil Départemental (FDAL)	60 %	:	11 220,00 €
• Fonds propres	40 %	:	7 480,00 €

et sollicite une subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la plus élevée possible. Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune opération 2622018, article 1323.

5. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local – travaux de mise en sécurité des espaces extérieurs de la base de loisirs « les Iscles » – Plan de financement prévisionnel

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation des travaux de mise en sécurité des espaces extérieurs de la base de loisirs « Les Iscles » dont l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est fixée à 91 040,00 € HT soit 109 248,00 € TTC.

Il approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

• Conseil Départemental (FDAL)	60 %	:	54 624,00 €
• Fonds propres	40 %	:	36 416,00 €

et sollicite une subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la plus élevée possible. Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune opération 2592018, article 1323.

6. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local – Etudes de faisabilité et travaux d'aménagement d'un local pour le Comité Communal des Feux de Forêts – Plan de financement prévisionnel

Le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur VILLEVIEILLE demande si une concertation a eu lieu avec le Comité.

Monsieur le Maire répond à l'affirmative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation des études de faisabilité et des travaux d'aménagement d'un local pour le Comité Communal des Feux de Forêt, dont l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est fixée à 123 412,32 € HT soit 148 094,78 € TTC.

Il approuve également le plan de financement prévisionnel suivant :

• Conseil Départemental (FDAL)	60 %	:	74 047,39 €
• Fonds propres	40 %	:	49 364,93 €

et sollicite une subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la plus élevée possible. Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune opération 2992018, article 1323.

7. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre des travaux de proximité – Réfection du parking Place Jean Mermoz - Réfection des marches de l'escalier d'accès au lotissement de la Baume – Aménagement de la cuisine du studio de l'Abbaye de Silvacane – plan de financement prévisionnel

Le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur POSTIAUX fait remarquer que le devis présenté date d'Octobre 2016 et qu'il vient d'une entreprise qui n'existe plus (Ferronnerie d'ART ANGOVEL).

Il se demande si cela ne va pas être bloquant pour l'obtention de la subvention.

Monsieur le Maire répond à la négative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation des travaux décrits dont l'enveloppe prévisionnelle affectée est fixée à 52 305,07 € HT soit 62 475,09 € TTC.

Il approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

• Conseil Départemental (Travaux de Proximité)	70 %	:	36 613,55 €
• Fonds propres	30 %	:	15 691,52 €

et sollicite une subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la plus élevée possible. Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, opérations 3482018 (Mermoz), 4842018 (Lotissement Baume) article 1323 et au budget de l'Abbaye de Silvacane opération 1012016b (Studio) article 1323.

8. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'Aide au Développement de la pratique Culturelle et Artistique – Etudes de faisabilité pour l'aménagement de la médiathèque normative et de l'école de musique – plan de financement prévisionnel

Le Maire demande s'il y a des questions.

Madame JUNG regrette que cela ne soit pas l'occasion de s'interroger sur les pratiques culturelles dans le village et que des statistiques sur la lecture ne soient pas présentées.

Madame RICARD répond que cette étude est faite dans le cadre du projet scientifique et culturel. Une information pourra être faite aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur VILLEVEILLE : j'avais relevé que ce n'était pas judicieux de transférer la bibliothèque, car local pas idéal mais positionnement stratégique pour attirer les lecteurs.

Maintenant d'autres proximités apparaissent (écoles, Centre Sportif et Culturel Marcel Pagnol) et l'école de musique actuelle est trop étroite.

Monsieur VILLEVEILLE souhaite revenir sur sa position première par rapport à ce projet qu'il ne trouvait pas situé judicieusement. Compte tenu de l'évolution du village et de ses équipements, tous situés à proximité de l'école, il convient que l'aménagement de l'école de musique et de la médiathèque, dans ce même périmètre est pertinent d'autant que les locaux actuels sont un peu étroits. Il votera donc en faveur de cette résolution.

Monsieur le Maire précise que l'aménagement et la mise en conformité de l'école de musique actuelle sont bien trop difficiles et que la bibliothèque actuelle sera, à terme, destinée au foyer sénior.

Madame Jung demande si les partenaires de l'école de musique ont été associés ?

Madame RICARD répond à l'affirmative. Les associations également.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les études de faisabilité pour l'aménagement de la médiathèque normative et de l'école de musique dont l'enveloppe prévisionnelle affectée est fixée à 364 570 € HT soit 437 484 € TTC et approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

• Conseil Départemental	60 %	:	218 742 €
• Fonds propres	40 %	:	145 828 €

Une subvention, la plus élevée possible, sera sollicitée auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune opération 2582018, article 1323.

9. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre des Travaux de Proximité– Travaux de mise en sécurité du site « les Gontards » – plan de financement prévisionnel

Le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur POSTIAUX est surpris par la violence des dégradations. Il s'inquiète donc de la durabilité de ce qui va être mis en place (portail, grillage...).

Monsieur le Maire précise que le lieu a été vandalisé à plusieurs reprises. Ce lieu devrait être aménagé pour AIX MULTISERVICES, mais le projet est ralenti du fait des moyens nécessaires à investir par les deux parties. Dans l'attente, le lieu doit être mis en sécurité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés et une abstention (Monsieur POSTIAUX), approuve la réalisation des travaux de mise en sécurité du site « les Gontards » dont l'enveloppe prévisionnelle affectée est fixée à 36 200,00 € HT soit 43 440,00 € TTC.

Il approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

• Conseil Départemental (Travaux de Proximité)	70 %	:	25 340,00 €
• Fonds propres	30 %	:	10 860,00 €

et sollicite une subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la plus élevée possible. Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune opération 3982017, article 1323.

10. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de la Sécurité Routière – Acquisition de radars pédagogiques– plan de financement prévisionnel

Le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur le Maire précise que les radars pédagogiques seront mis en place d'ici la fin de l'année si possible, ainsi qu'un plan de prévention.

Monsieur AYME précise que les données transmises par les radars pourront faire l'objet d'analyse statistique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de trois radars pédagogiques dont le montant s'élève à 5.953,50 € HT soit 7.144,20 € TTC.

De même, il approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

- | | | | |
|-------------------------|------|---|------------|
| • Conseil Départemental | 80 % | : | 4.762,80 € |
| • Fonds propres | 20 % | : | 1.190,70 € |

et sollicite une subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la plus élevée possible. Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune opération 3442018, article 1323.

Monsieur VILLEVIEILLE demande un point sur le résultat de ces demandes de subventions aux Conseil Départemental, Conseil Régional et autres.

Monsieur le Maire : d'accord, le service est maintenant structuré. Nous vous ferons transmettre ces informations.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 25 Mai 2018

